

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrrete/2021/05/26/2021041841/justel>

Dossier numéro : 2021-05-26/02

Titre

26 MAI 2021. - Arrêté ministériel portant interdiction de mise à disposition sur le marché de bouteilles de gaz métalliques non-rechargeables avec référence EC-6.8-1.5 contenant de l'hélium

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 04-06-2021 page : 56821

Entrée en vigueur : 14-06-2021

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. La mise à disposition sur le marché des bouteilles de gaz avec référence EC-6.8-1.5, fabriquées par la société Zhejiang Kin-Shine Technology Co. Ltd., contenant de l'hélium et faisant l'objet du certificat d'agrément de type n° MIRTEC1-01-8765CER12.2051800129 délivré par l'organisme notifié MIRTEC (0437 - Grèce), est interdite.

Les caractéristiques de ces bouteilles de gaz sont les suivantes :

FABRICANT	Zhejiang Kin-Shine Technology (ZJK)	FABRIKANT	Zhejiang Kin-Shine Technology (ZJK)
TYPE	EC-6.8-1.5	TYPE	EC-6.8-1.5
CONTENANT	Hélium	INHOUD	Helium
PW (bar)	30	PW (bar)	30
PH (bar)	45	PH (bar)	45
TS (° C) min/max	-20/+65	TS (° C) min/max	-20/+65
V (L)	6,8	V (L)	6,8

Ces bouteilles présentent en partie supérieure une marque distinctive de fabrication JY1 inscrite dans un triangle. Seules les bouteilles produites sous la certification de l'organisme notifié MIRTEC sont concernées par l'interdiction de mise à disposition sur le marché. MIRTEC est identifié sur la bouteille par le numéro d'organisme " 0437 ".